

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 91 (1946)
Heft: 10

Artikel: Réponse d'un journaliste à la "grande muette"
Autor: Wüst
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342341>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réponse d'un journaliste à la « grande muette »

Dans notre dernière livraison (sept. 1946), sous le titre de « Quand la grande muette se met à parler », le colonel-divisionnaire Montfort a abordé un sujet particulièrement délicat : Le rôle et l'attitude de la presse dans les multiples questions intéressant notre défense nationale.

Nous nous proposons de reprendre sous peu cet important problème. En attendant, et bien que nous désirions éviter toute polémique dans cette Revue, nous publions volontiers l'article que nous adresse un jeune camarade, qui joint à sa qualité d'officier celle de journaliste.

(Réd.)

Dans le dernier numéro de la *Revue militaire suisse*, sous le titre « Quand la grande muette se met à parler », le colonel-divisionnaire Montfort vient d'adresser aux journalistes suisses en général — à l'exception des chroniqueurs militaires — de graves reproches.

A ma connaissance, il n'existe, en Suisse romande, depuis la fin de la guerre que très peu de chroniqueurs militaires — c'est-à-dire traitant régulièrement dans nos journaux des problèmes d'ordre stratégique et non seulement tactique. Jusqu'à nouvel avis, les reproches du colonel-divisionnaire Montfort s'adressent donc aux journalistes professionnels en général, puisqu'il ne fait pas d'autre distinction.

Je crois de mon devoir de répondre aux critiques adressées ici à ma profession. J'ai eu l'honneur de servir sous les ordres du colonel-divisionnaire Montfort auquel je dois ma formation d'officier. Me souvenant du libéralisme avec lequel, en dehors des heures de service, il aimait à

s'entretenir avec les jeunes aspirants que nous étions, je n'hésiterai pas à m'exprimer en toute franchise.

* * *

Il est permis de tirer de l'article du colonel-divisionnaire Montfort les conclusions suivantes :

1. Depuis la fin du service actif, notre armée traverse une crise morale.
2. C'est la presse qui porte, la première pour ne pas dire la seule, la responsabilité de cette crise.

Nul ne contestera l'exactitude du premier point. Encore que pour juger de cette crise, il vaut la peine de la comparer à celles que traversent d'autres armées qui viennent de se couvrir de gloire : à commencer par l'armée américaine, celle de l'Empire britannique, sans oublier l'armée française du général de Lattre...

Quoi qu'il en soit, il est utile de rechercher les véritables origines de cette crise que nous connaissons également et qui est moralement pénible pour nous tous.

Il reste à savoir si la presse est la première à en porter la responsabilité.

* * *

A mon avis, la « crise de l'armée » n'a ses origines ni dans la troupe, dont l'esprit demeura très bon jusqu'au dernier jour du service actif, ni dans notre corps d'officiers, dont l'esprit demeure excellent aujourd'hui encore partout où se trouvent des chefs de valeur, mais elle a été volontairement ou involontairement provoquée peu avant la fin du service actif par certains milieux haut placés de notre armée qui, faisant passer leurs ambitions et leurs intérêts personnels avant l'intérêt du pays, portent la plus lourde responsabilité.

La soi-disant « affaire Masson », pour ne citer que cet exemple, l'un des premiers, qui fut en 1945 à l'origine de la

crise de l'armée, a certainement ébranlé un instant l'esprit de chaque soldat suisse. Cette affaire fut si bien orchestrée dans la presse suisse que l'on vit bientôt, en effet, s'étaler dans les colonnes de nos journaux de nombreux détails et de véritables secrets qui n'étaient connus que du Conseil fédéral et du Commandement de l'Armée et qui n'auraient jamais dû apparaître en public.

Ces secrets, aucun journal suisse ne les a évidemment découverts tout seul.

Je laisse à ceux qui me lisent le soin de répondre à ces questions très simples :

Qui a si bien renseigné et inspiré la presse suisse en 1945 ?
D'où peuvent donc bien provenir des fuites ?

* * *

Vint ensuite la révélation de l'entrevue de Biglen, suivie de quelques autres de ce genre.

Ici, se posent les mêmes questions : aucun journaliste n'a évidemment assisté à cet entretien. Comment donc et par qui des journaux suisses ont-ils pu connaître une version aussi fantaisiste et partielle de cet événement ?

Il apparut aussitôt aux yeux de ceux qui n'étaient pas mal informés que le but réel de ces manœuvres était d'atteindre, à travers le colonel-brigadier Masson, le général Guisan occupé à rédiger en silence le Rapport sur le Service actif 1939-1945, que le but de ces campagnes était d'intimider notre ancien commandant en chef pour l'amener à renoncer à dire tout ce qu'il avait l'intention de dire, qu'à cet égard, ces campagnes manqueraient évidemment leur but, mais qu'elles n'en porteraient pas moins un grave préjudice non seulement à l'armée considérée comme institution — à sa valeur permanente et à sa place dans le pays, ce qui compte plus que les hommes — mais également au Conseil fédéral et, en définitive, au pays lui-même.

Un gouvernement digne de ce nom — quels que soient les opinions personnelles et les sentiments plus ou moins favorables que ses membres éprouvent à l'égard du général Guisan — aurait compris qu'il était non seulement de son devoir, mais aussi de son intérêt d'empêcher que de véritables secrets d'Etat ne forment la base d'un grand débat public aussi honteux pour la Confédération, qu'inutile. A tort ou à raison, le Conseil fédéral choisit d'adopter une autre attitude. Au lieu d'éteindre ce commencement d'incendie, il jugea opportun de jeter de l'huile sur le feu. Plus tard, beaucoup plus tard, M. Kobelt remit les choses au point. Mais beaucoup de mal avait été causé à l'armée.

A l'origine, ces « révélations » ont été faites par une partie de la presse dite « nationale ». Un journaliste, dira peut-être le colonel-divisionnaire Montfort, a le devoir de contrôler les renseignements sur lesquels il base son appréciation.

Certes, de même qu'un officier. D'autant plus qu'à l'un comme à l'autre, s'il leur arrive trop souvent de se tromper, cela peut leur coûter cher. Cela peut coûter d'autant plus cher à un journaliste que ses écrits demeurent, que sa réputation dans notre petit pays tient à peu de chose, que l'on gagne lentement la confiance de ses lecteurs, mais qu'il suffit de se tromper plusieurs fois de suite pour la perdre définitivement. Mais il peut arriver à chacun de se tromper : la question qui se pose est de savoir si l'on est, ou non, de bonne foi.

A part de rares exceptions, les journalistes qui se sont trompés à cette époque l'étaient. Mais, moins bien informés que certains officiers, ils ne pouvaient mesurer d'emblée les conséquences que pourraient avoir de telles campagnes, ni surtout comprendre le rôle que tentèrent de leur faire jouer ceux qui, des coulisses où ils demeuraient prudemment, se sont servis d'une partie de la presse suisse. Les premiers, en tout cas, avaient signé leurs articles. Les seconds se sont bien gardés d'apparaître en plein jour.

Des journalistes que nous connaissons et dont on ne saurait mettre en doute un instant le patriotisme ont été induits en erreur. Ils l'ont bien vu ensuite. Aujourd'hui, ils sont les premiers à le regretter. Et ceux qui se sont servis d'eux une fois auront de la peine à recommencer.

* * *

Mais c'est dans son ensemble qu'il faut juger ici de l'attitude de la presse romande envers l'armée.

En ce qui me concerne, je pense qu'elle lui fut rarement aussi favorable qu'elle ne l'était à la fin du service actif. Pendant la guerre, le général Guisan avait étudié personnellement le problème des rapports entre la presse et l'armée. Comme d'autres grands chefs militaires étrangers, il avait su faire de l'information une arme moderne qu'il avait mise au service de la défense nationale et dont il avait prévu l'utilisation en cas de guerre. Il avait répondu à ses besoins. Si paradoxalement cela paraît, la presse suisse était beaucoup mieux renseignée sur la vie de l'armée pendant la guerre, et malgré la censure, qu'elle ne l'est aujourd'hui... Il avait créé à cet effet une organisation spéciale qui a fait ses preuves : celle des reporters d'armée. Il entretenait des relations personnelles étroites avec le Président de l'Association de la Presse suisse et avec plusieurs des principaux directeurs de journaux suisses. Ce n'est pas par hasard qu'avant de saluer une dernière fois les drapeaux de l'armée, l'an dernier, notre ancien commandant en chef tint à réunir la presse à Berne pour lui exprimer sa reconnaissance et pour lui rappeler qu'elle avait largement contribué à renforcer notre esprit de résistance et à maintenir élevé le moral du pays et celui de nos soldats.

Bien qu'il ait cessé le 20 août 1945, ce travail de rapprochement entrepris pendant la guerre entre l'armée et la presse continua encore de porter ses fruits.

C'est ainsi qu'au moment précis où éclatèrent les « affaires » dont nous parlons plus haut, les premières mises en garde vinrent non du Conseil fédéral, ou des milieux parlementaires, mais de la presse romande. Sans parler des Nicolas et des Bauer qui sont officiers, rappelons l'attitude de deux de ses porte-parole les plus autorisés. Un René Payot qui était trop bien renseigné pour ne pas apercevoir les conséquences probables des campagnes qui commençaient et qui, avant même que M. Kobelt n'eut dit un mot de ce sujet, ramena aussitôt l'affaire Masson à ses justes proportions en écrivant un article intitulé : « Une tempête dans un verre d'eau ». L'autre exemple est celui d'Otto Treyvaud, rédacteur en chef de la « Feuille d'Avis de Lausanne » qui dénonça le péril que présentait pareil débat et qui demanda si les Anglais, si attachés à leur liberté et à celle de leur parlement, se permettraient jamais d'engager une discussion publique sur l'activité de leur service secret ?

Enfin, chacun sait avec quelle faveur, depuis ses organes les plus conservateurs jusqu'à « Servir » en passant par ses quotidiens d'information et par les journaux radicaux et catholiques, la presse romande a accueilli le Rapport du général cet été.

* * *

Tout ne s'est pas terminé à la journée des Drapeaux ! et le service militaire demeure, rappelle le colonel-divisionnaire Montfort.

Mais depuis ce jour, le journaliste suisse se trouve placé devant une situation très différente. Pendant la guerre, il était relativement facile pour nous de concilier notre devoir de soldat et notre devoir de journaliste qui se confondaient si souvent. Il s'agissait de servir l'armée dans la presse et la presse dans l'armée. A nos yeux, le général incarnait l'armée : il suffisait de lui faire confiance et, en matière militaire, de suivre ses directives.

En temps de paix, un journaliste serait coupable s'il ne luttait à chaque instant pour conserver, vis-à-vis de l'Etat et d'intérêts particuliers dont l'influence s'exerce sur lui au détriment de l'intérêt général, une liberté d'expression et une indépendance personnelle aussi grandes que possibles. Le jour où les Suisses se trouveront seuls en face d'une grande administration toute puissante et irresponsable, c'en sera fini de la Confédération. L'état totalitaire sera réalisé. Il ne faudra plus parler de démocratie. C'est là un danger dont, hélas, la gravité augmente chaque jour...

La démocratie ne peut fonctionner que dans la mesure où l'administration est responsable vis-à-vis du pouvoir politique et où celui-ci est à son tour contrôlé par l'opinion publique représentée par le parlement et par la presse.

A l'époque où nous vivons, la défense nationale est la chose de tous, de chaque citoyen et de chaque femme de notre pays. Elle réclame le concours, la participation, l'adhésion de chacun, de l'homme d'Etat, du chef militaire, du diplomate, du financier, de l'industriel, de l'intellectuel, de l'ouvrier et du paysan.

En temps de paix, la meilleure manière de servir l'armée ne consiste pas à faire le silence autour d'elle ou à se borner à chanter ses louanges. Elle consiste à la montrer telle qu'elle est, avec ses qualités, mais aussi avec ses défauts et ses lacunes, à lui adresser des critiques à seule fin d'en augmenter la force et le véritable prestige.

Critiquer objectivement, tel est aussi bien le devoir de l'officier suisse que celui du journaliste suisse qui, s'ils se taisaient par conformisme, par peur de leurs chefs ou du pouvoir politique, seraient tous deux coupables.

Tel est le mot d'ordre que nous a laissé notre ancien Commandant en chef, mais également celui que nous donnait, il y a deux mois à Berne, en réponse à une question précise qui lui avait été posée par un officier, M. Kobelt qui déclarait en termes non équivoques :

— *Chaque citoyen suisse a, sans aucun doute, le droit de se faire une opinion sur les grands problèmes intéressant notre défense nationale. Il a également le droit de se livrer à des critiques, à condition que celles-ci soient objectives et qu'elles visent un but constructif.*

Tel est, enfin, l'exemple personnel que le colonel-divisionnaire Montfort a donné pendant toute sa carrière aux officiers romands, lui qui n'a jamais mis son drapeau dans sa poche et qui n'a jamais craincé de défendre, vis-à-vis de ses supérieurs et de ses subordonnés, son opinion et ses convictions.

* * *

Si l'on admet que l'armée suisse en temps de paix, ce n'est pas seulement un groupe de fonctionnaires militaires, mais notre corps d'officiers de carrière et de milice et la masse des citoyens-soldats, on reconnaîtra probablement que la presse offre à l'armée l'un des moyens les plus sûrs et les plus puissants de s'exprimer et de servir ses véritables intérêts.

Je me garderai de surestimer l'influence de la presse dans notre pays où elle ne joue pas encore le rôle qu'elle joue hors de nos frontières. Sa puissance, pourtant, est une réalité. Dans certains cas, elle peut exercer auprès du pouvoir politique, de l'administration ou de l'opinion publique une influence supérieure à celle de nombreux parlementaires. On ne la craint pas sans raison à Berne et ailleurs. Ce n'est pas pour rien que l'on s'efforce encore si souvent de la tenir à l'écart ou de lui dissimuler la vérité.

Faut-il rappeler les services qu'elle a rendus à l'armée en temps de paix ? Faut-il rappeler ses grandes campagnes en faveur de l'augmentation des crédits militaires, de la prolongation des E. R., de la réorganisation du haut-commandement avant cette guerre ? Ou cette campagne de notre confrère Nicollier en faveur de l'aviation militaire suisse ?

Quand je parle des services que la presse peut rendre à l'armée, je ne pense pas seulement à l'action que peuvent avoir les chroniqueurs militaires, les officiers ou les anciens reporters d'armée. Je pense, en premier lieu, à l'influence profonde que peuvent seuls exercer auprès du grand public nos confrères les plus âgés, les plus expérimentés et les plus connus. L'influence de ces derniers est certainement plus grande dans le pays que celle de nombreux parlementaires qui n'ont souvent pas commandé non plus de corvées de soupe, mais dont pourtant nul ne songe à contester le droit qu'ils ont de prendre des décisions de la plus haute importance en matière militaire.

Et si, pour répandre les idées qu'elle estime de son devoir de défendre aujourd'hui et qui rencontrent l'approbation de la majorité de ses membres, la Société suisse des Officiers continue de compter uniquement sur les démarches qu'elle fera auprès de certains députés et sur l'effet que produiront en haut lieu les résolutions qu'elle adresse au Département militaire fédéral, elle peut attendre encore longtemps leur réalisation.

* * *

Mais, dira le colonel-divisionnaire Montfort, la presse, aujourd'hui, fait fausse route. Elle répand en matière militaire des idées que n'approuvent pas les spécialistes compétents et les chefs responsables.

Qui donc empêche ces derniers de faire entendre leur voix, de redresser ce qui leur paraît être des erreurs ? Pourquoi tant d'officiers qui seraient à même de faire bénéficier les jeunes et le public en général de leur expérience et de leurs idées n'osent-ils plus, trop souvent, même devant leurs camarades et en cercle fermé, émettre un point de vue personnel sur telle ou telle grave question qui préoccupe aujourd'hui chacun ?

Pourquoi ces craintes ?

* * *

Ni l'officier, ni le soldat romand ne se sont jamais contentés d'une discipline et d'un service militaire qui consisteraient uniquement à « claquer des talons » trois semaines par an. S'ils ne s'en contenteront jamais, ce n'est pas par manque d'esprit militaire : c'est, au contraire, parce que la plupart d'entre eux ne demandent qu'à participer complètement, à donner à l'armée non seulement leurs muscles, mais surtout et d'abord leur esprit. Il vaut la peine de s'en réjouir.

Nous demeurons persuadés qu'il est possible par le moyen de la presse d'établir un contact étroit entre l'armée et l'opinion publique, de faire participer chaque citoyen suisse à la défense nationale, de l'intéresser aux problèmes qu'elle pose, de concilier la liberté et la discipline, sans jamais tomber dans le genre « garde nationale ».

L'expérience d'Armée et Foyer et celle des reporters d'armée le prouvent, notre armée l'a fait pendant le service actif. Mieux encore que nous, de grands pays y sont parvenus alors qu'ils se battaient et cela ne les a pas empêchés, au contraire, d'obtenir la victoire. Serions-nous incapables de le faire en temps de paix ?

* * *

Mais, dit encore le colonel-divisionnaire Montfort, « *la grande muette doit rester muette à tous les échelons* ».

Dans la mesure où il s'agit de conserver de véritables secrets militaires, cela va de soi.

Mais encore faudrait-il s'entendre sur la signification du terme « secret militaire » ; déterminer où il commence et où il cesse, en temps de paix.

Jusqu'à maintenant, la Suisse a passé d'un extrême à l'autre. A la veille de cette guerre, notre pays n'avait pas de secrets. Chacun pouvait savoir ce qu'il voulait : il suffisait de se rendre dans une librairie. Pendant la guerre, nous avons commis d'autres excès qui faisaient sourire les étrangers. Mais à peine les hostilités avaient-elles pris fin que l'organisation interne et les méthodes de travail de notre Service de Renseignements faisaient l'objet d'un grand débat public à Berne, débat dont la presse n'est, certes, pas la seule à porter la responsabilité.

En ce qui concerne la liberté d'opinion et ses limites en matière militaire, nous aurions peut-être d'utiles leçons à prendre chez les Anglais. Il vaut la peine de relire les critiques que la presse adressait en pleine guerre au gouvernement et aux chefs militaires britanniques, et les instructions qui étaient données à cette presse, où le secret militaire était ramené à sa plus petite et à sa plus juste expression. Il vaut la peine de relire aussi les comptes rendus des séances du parlement britannique pour voir à quel contrôle M. Churchill et ses officiers étaient soumis à l'heure où la Grande-Bretagne se trouvait en danger de mort.

Mais il est un sujet que ni le parlement, ni la presse de ce pays n'ont jamais abordé : l'Intelligence Service !

* * *

Si des critiques sont adressées en temps de paix à notre armée, celle-ci n'a qu'à leur répondre si elles le méritent ou, mieux, à les devancer en faisant participer le peuple suisse à sa vie et à son développement.

Ce serait, croyons-nous, desservir l'armée que de vouloir en faire une institution « tabou ». Comme pour la Confédération en politique extérieure, il n'y a pour l'armée aussi qu'une politique possible, celle qui a réussi jusqu'ici à M. le conseiller fédéral Petitpierre : une politique de vérité. Ce sera

toujours notre propagande la plus efficace. A faire des mystères là où il ne peut y en avoir, nous ne parviendrions qu'à nous tromper nous-mêmes. On l'a bien vu pendant la guerre.

Nos chefs militaires ne conserveront la confiance de leur troupe, et la presse suisse la confiance de ses lecteurs, que si l'armée est présentée à nos soldats telle qu'elle est et si l'on nous donne une connaissance exacte de nos moyens et de nos possibilités. Pas plus qu'un chef, grand ou petit, n'échappe au jugement de ses subordonnés, l'armée n'échappera pas non plus au jugement de l'opinion publique. Elle n'a d'ailleurs aucune raison de le craindre. Loin de demeurer muette en toute occasion, de nos jours, l'armée a, au contraire, le devoir de sortir des murs de la caserne, de participer à la vie de la nation, et de ne pas hésiter à s'exprimer chaque fois que cela est opportun dans l'intérêt de la défense nationale.

Car, en définitive, l'armée n'a pas le droit d'ignorer le jugement de l'opinion publique. Il importe que ce jugement lui soit toujours favorable. Il est utile que nos lois militaires soient soumises à l'approbation de la nation. L'autorité de notre corps d'officiers et la discipline de nos troupes n'en sortent que renforcées.

* * *

Si des erreurs ont été faites, depuis un an, dans le domaine militaire, les torts n'incombent certainement pas à la presse seule.

Si de graves indiscretions ont été commises, les journaux n'en sont pas les premiers responsables. Il faut rechercher ces derniers là où de véritables secrets devaient être sauvegardés et où ils ne l'ont pas été.

Si la confusion règne souvent dans les colonnes de nos journaux, il faut croire qu'elle existe aussi, hélas, dans certains milieux militaires.

Si l'on veut accentuer cette confusion, qui ne règne pas encore dans l'esprit de tous nos soldats, il suffit de détruire

complètement le travail de rapprochement accompli pendant la guerre entre l'armée et la presse, et de revenir aux préjugés d'une époque révolue qui opposaient chefs militaires et journalistes.

Vis-à-vis de la presse, le Département militaire fédéral et l'armée ont le choix entre deux attitudes.

Comme ils font trop souvent depuis le 20 août 1945, ils peuvent affecter de l'ignorer. Ils peuvent la mépriser. Il ne faudra pas s'étonner ensuite s'il en coûte cher au pays.

Ils peuvent, au contraire, faire appel à sa collaboration active, comme le général l'a fait pendant la guerre et comme cela se fait dans toutes les autres armées. Ils peuvent répondre à ses besoins, en comprenant qu'elle constitue de nos jours une arme puissante, et lui assigner dans le cadre de la défense nationale le rôle important qu'à l'heure actuelle, les moyens d'information — presse, radio et cinéma — jouent dans le monde entier.

Mais, encore une fois, la presse ne pourra être utile à la communauté que dans la mesure où sa liberté d'expression et son indépendance vis-à-vis de l'Etat seront sauvegardées. Tout cela, dans notre petit pays où nous nous connaissons tous, est parfaitement conciliable : c'est une question de mesure et de bon sens.

* * *

Jusqu'à preuve du contraire, et à part de rares exceptions, nous persistons à penser que la majorité des journalistes professionnels romands méritent la confiance de nos grands chefs.

Non seulement les journalistes qui appartiennent à l'armée, mais également ceux d'entre eux qui n'ont jamais porté le gris-vert. Ce n'est pas leur faute et à l'époque de la « guerre psychologique », on peut être un soldat utile et perdre la vie sans porter l'uniforme. La défense nationale a besoin de

toutes les bonnes volontés. Protéger les esprits est aussi important que de servir des armes.

Et puis, entre officiers de carrière et journalistes professionnels, les points communs sont nombreux. Les uns et les autres accomplissent une besogne qui n'est, le plus souvent, glorieuse qu'en apparence. Les uns et les autres obéissent à une vocation et poursuivent un autre idéal que celui qui consiste à édifier une fortune rapide.

Aujourd'hui, ils devraient pouvoir collaborer utilement.

PLT. WÜST.